

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL COMMUNAL du jeudi 7 novembre 2019

Adopté lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2019

**Présidence :** S. DEBOSENS

**Membres :** 48

**Présents :** 32

**Excusés :** Mmes Nathalie BATTISTI-GROSJEAN, Jacqueline CURCHOD, Yesica LOPEZ, Jane MEYLAN OLIVIER, Caroline PASTEUR, Vesna STANIMIROVIC

MM Sylvain AMAUDRUZ, Patrick GISCLON, Henri GUEX, Armand JOST, Stéphane LEOPIZZI, Giuseppe MENTO, Tony MERCURI, Philippe VALLELIAN

**Absents :** MM Jean-Claude BERTHOLET, Frédéric SCHEIDEGGER

**Ordre du jour :**

1. Bienvenue
2. Appel
3. Ratification de l'ordre du jour
4. Ratification du PV de la séance du 27 juin 2019
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Election de la Commission de gestion (COGEST)
8. Election complémentaire pour la Commission de recours en matière d'impôts et taxes
9. Préavis n°24-2019 : Réfection du chemin de Dailles
10. Préavis n°25-2019 : Crédit d'étude pour participer à un projet d'étude en matière de développement durable
11. Interpellation J.-N. REHM : « Production d'énergie sur le bâtiment de la future UAPE et le collège de la Combe »
12. Divers et propositions individuelles

## **1. Bienvenue**

M. S. DEBOSENS souhaite la bienvenue à l'assemblée et passe la parole au secrétaire pour procéder à l'appel.

## **2. Appel**

Le secrétaire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

## **3. Ratification de l'ordre du jour**

Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour, le président informe le Conseil que le conseiller M. J.-N. Rehm a transmis au bureau du Conseil une interpellation en date du 29 octobre 2019. Elle est intitulée « Interpellation - Production d'énergie sur le bâtiment de la future UAPE et le collège de la Combe », et le président propose de modifier l'ordre du jour en insérant l'interpellation au point 11 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

## **4. Ratification du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019**

M. S. DEBOSENS demande s'il y a des remarques ou des demandes de modification du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019.

M. B. FAHRNI précise qu'au dernier paragraphe de la p. 10, il s'agit de la boursière de l'ASICE et non pas de la commune.

M. J.-P. STERCHI indique que sur la p. 13, il s'agit d'un salaire de 3,5 ans et non pas de 5 ans.

Le procès-verbal corrigé de la séance du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

## **5. Communications du Bureau du Conseil**

M. S. DEBOSENS remercie les vice-présidents de l'avoir parfaitement remplacé pendant les trois derniers mois. Les deux vice-présidents ont parfaitement assumé la gestion du bureau du Conseil et celle du bureau électoral. De plus, M. Alberto Fernandez, notre 2<sup>ème</sup> vice-président, a représenté notre commune pour la réunion des autorités de notre district, qui fête cette année ses dix ans.

Le président remercie également les conseillers et les quelques citoyens qui sont venus prêter mains fortes au bureau du Conseil pour les élections du 20 octobre dernier. Une

partie reviendra d'ailleurs ce dimanche 10 novembre pour l'élection complémentaire qui sera beaucoup plus aisée.

Le président avise le Conseil que la traditionnelle visite du préfet au mois de novembre a été reportée au mois de janvier 2020.

Le président informe le Conseil que les dates des séances du Conseil pour 2020 seront transmises avec la convocation pour la prochaine séance du 12 décembre 2019.

Il déclare également que le bureau du Conseil a reçu 2 pétitions. La première concernait la 5G et les effets des rayonnements non ionisants. Cette pétition comprenait également une série de questions sur la fibre optique et les mesures que notre Conseil envisageait de prendre pour informer et protéger nos concitoyens. Le bureau a rappelé que les compétences dans ce domaine étaient du ressort de la Confédération, et concernant le développement de la fibre optique dans notre commune, la question a été renvoyée à la Municipalité.

La 2<sup>ème</sup> pétition, rédigée par M. Lutolf, concerne son opposition à un projet de construction industrielle sur la parcelle 205, soit à côté de son nouveau bâtiment du chemin des Dailles (appartements protégés). Le bureau du Conseil a rappelé que la Municipalité devait faire respecter les règlements en vigueur sur notre territoire communal. La Municipalité est donc l'autorité compétente pour la délivrance des permis de construire.

Les 2 pétitions et les réponses peuvent être consultées en fin de séance pour les conseillers communaux qui le souhaitent.

Le bureau du Conseil a nommé une commission ad hoc en prévision de l'étude du projet de réalisation et de gestion d'une nouvelle STEP régionale. Il s'agit de MM Jérôme KARLEN, Jean-Nicolas REHM et François VERRIER.

Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil, des élections complémentaires se tiendront le 9 février 2020 afin de repourvoir les sièges vacants de notre Conseil communal. Nous prévoyons les étapes suivantes :

Octobre 2019 : article dans les Reflets de Cugy pour annoncer les élections

Novembre 2019 : PIO expliquant les modalités pour s'inscrire et les échéances

Décembre 2019 : dépôt des listes pour le 1<sup>er</sup> tour

Dimanche 9 février 2020 : votations, élections par les citoyens

Mardi 11 février 2020 : dépôt des listes pour l'éventuel 2<sup>ème</sup> tour

Dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020 : élections de l'éventuel 2<sup>ème</sup> tour

Le président encourage chacun à parler à d'éventuels candidats pour les encourager à s'inscrire à ces prochaines élections. Il demande aussi aux membres de notre Conseil qui auraient déjà prévu de déménager dans les trois prochains mois de l'informer en fin de séance. En effet, le nombre de sièges à repourvoir sera annoncé à la préfecture en fin de semaine.

Enfin, M. S. DEBOSENS informe le Conseil que Mme V. STANIMIROVIC lui a transmis sa démission avec effet au 7 novembre 2019. Au nom du Conseil, il la remercie pour tout son travail au sein de notre organe législatif et espère que dans quelques années elle retrouvera la disponibilité pour participer activement à la vie politique de notre village.

M. S. DEBOSENS passe la parole à la Municipalité pour qu'elle procède à ses communications.

## **6. Communications de la Municipalité**

La Municipalité, fait la lecture de ses communications qui font partie intégrante du présent procès-verbal.

## **7. Election de la Commission de gestion - COGEST**

M. S. DEBOSENS rappelle que la COGEST est élue pour une année, qu'elle est composée de 5 à 7 membres. Il déclare que cinq membres actuels se représentent : Mme Nathalie BATTISTI-GROSJEAN et MM Daniel BALLY, Norbert BUSSARD, Alain LECLERCQ et Richard GUIMOND, et demande s'il y a d'autres candidatures. A défaut d'autres candidatures, l'élection se fera par acclamation.

➤ La COGEST est élue par acclamation

## **8. Election de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes**

Le président indique que cette Commission est élue pour la durée de la législature, qu'elle est composée d'au moins trois membres. Le seul membre restant est M. Eric BRON. M. Pierre CHARPIE a déposé sa candidature et nous cherchons encore une personne. En attendant, M. E. BRON décrit le rôle et le travail de la Commission ainsi que son importance.

M. B. FAHRNI annonce sa candidature.

A défaut d'autres candidatures, l'élection se fait par acclamation.

➤ La Commission de recours en matière d'impôt et taxes est élue par acclamation

Le président passe au point 9 de l'ordre du jour.

## **9. Préavis n°24-2019 : Réfection du chemin des Dailles**

Le président passe la parole à M. C.-A. GLAUSER rapporteur de la commission ad hoc.

M. C.-A. GLAUSER lit le rapport de la commission ad hoc dans son intégralité.

Mme I. MATOS, au nom de la COFIN, lit le rapport de la COFIN dans son intégralité.

Le président demande si quelqu'un souhaite intervenir. A défaut, il est procédé au vote.

➤ Le préavis municipal n° 24-2019 est accepté à l'unanimité

## 10. Préavis 25-2019 : Crédit d'étude pour participer à un projet d'étude en matière de développement territorial durable

M. S. DEBOSENS donne la parole à Mme Ch. MESSERLI, rapporteur de la commission ad hoc.

Mme Ch. MESSERLI explique que le projet d'étude de développement durable fait suite au projet MétamorpHouse. On sait que Cugy ne peut se développer qu'en zone de villas et cette étude a pour but de concevoir une densification réfléchie et intelligente dans notre commune. Le projet est intéressant, d'une part, parce qu'il est mené par la même étude qui a mené le projet MétamorpHouse et, d'autre part, parce qu'il est mené en étroite collaboration avec des associations comme Pro Natura et WWF, qui veilleront sur certains aspects, comme l'existence des espaces verts ou la préservation de l'esthétique du bâti. L'intérêt est donc de concevoir une densification la plus harmonieuse possible. Pour ces raisons, la commission ad hoc propose unanimement au Conseil d'accepter le préavis 25-2019.

M. Ph. MUGGLI, le rapporteur de la COFIN, dans l'analyse, souligne que la COFIN salue et soutient le travail de la Municipalité. Ce projet est la suite du projet MétamorpHouse, qui a recueilli un grand succès. Il ajoute qu'actuellement il y a trois communes qui sont intéressées par ce projet : Vevey, Echandens et Cugy. Pour la conclusion, il rappelle que la capacité contributive des habitants de Cugy a tendance à diminuer. Si nous ne faisons rien, la commune deviendra moins attractive et il y aura un risque d'érosion de la population. En résumé, en sachant que la Confédération devrait participer dans les coûts à raison de 50%, les coûts pour la commune seraient de CHF 14'500.-/an si deux communes participent dans le projet, et de CHF 16'500.-/an si quatre communes devaient y participer. Il ajoute que le Schéma «directeur du nord Lausannois (SDNL) est fortement intéressé par ce projet et pourrait y participer. Dans ce cas, il nous rembourserait entre 30% et 50% des coûts. La table présentée dans le préavis et le rapport de la COFIN ne tient pas compte de ce remboursement. Enfin, il déclare que si un nombre suffisant de personnes n'est pas inscrit dans la première phase du projet, la commune de Cugy ne donnera plus de suite à celui-ci. Compte tenu de ces considérations, la COFIN propose au Conseil d'accepter le préavis 25-2019, d'autoriser la Municipalité de participer dans le projet d'étude, d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 82'000.-, de financer cette dépense par des liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement de son choix et d'amortir cette dépense sur une durée de 10 ans.

Le président remercie la COFIN et, avant de passer à la discussion, lit le courriel que le conseiller M. Ph. VALLELIAN nous a fait parvenir cet après-midi. M. Ph. VALLELIAN, bien que malade, souhaitait intervenir sur ce sujet. Par son message, M. Ph. VALLELIAN attire l'attention de la Municipalité et du Conseil sur le fait que l'acceptation du préavis n° 25-2019 impliquera qu'il faudra obligatoirement revoir le Règlement communal général sur l'aménagement du territoire et les constructions, si l'on veut aller de l'avant avec le projet MétamorpHouse, qui a un énorme potentiel à Cugy, mais qui est quelque peu bloqué par ce règlement en vigueur.

M. S. DEBOSENS ouvre la discussion sur ce préavis.

M. B. FAHRNI demande si la Municipalité peut expliquer pourquoi le règlement actuel est problématique.

M. R. BENOIT constate que les résultats de l'étude nous parviendront après le bouclage du Plan général d'affectation - PGA et demande comment dans ces conditions les résultats de l'étude pourront être intégrés dans le PGA.

M. Th. AMY rappelle d'abord que le territoire communal est couvert en grande partie de villas (env. 60% du parc de bâtiments de la commune représentent les maisons individuelles), qui couvrent donc presque tout l'espace disponible. Quant au Règlement, il ne régit pas l'aménagement du territoire, mais plutôt la manière dont on construit.

Le projet MétamorphHouse, dont les résultats nous ont été communiqués récemment, montre de manière théorique qu'avec les règles de construction actuelles, on pourrait presque doubler notre population, en utilisant nos réserves dites habitables, les réserves de terrains à construire. Celles-ci se trouvent dans les zones à densité faible, dans les zones de villas.

MétamorphHouse montre que, bien que la densification soit possible, voire souhaitable, elle présente également un certain nombre d'inconvénients, comme le stationnement, les transports publics, la transformation de certaines zones vertes qui disparaîtraient en partie, etc. Le but de cette étude est d'étudier la densification dans ses conséquences. L'étude ne doit pas apporter des résultats concrets dans le cadre de la révision du PGA. Elle vise à identifier les conditions dans lesquelles nous pouvons mener cette densification.

Cugy est une commune limitrophe de la grande agglomération lausannoise, c'est un exemple typique d'une commune qui s'est étendue, et dont les limites ont été imposées par la LAT. La LAT impose un processus pour réviser notre PGA. C'est d'abord de redimensionner, c'est-à-dire de calculer le territoire nécessaire pour notre croissance dans la période de 20 ans. Ensuite, c'est la mobilisation des réserves. Ces réserves sont principalement situées dans les zones des villas. C'est la compétence et la responsabilité de la commune de trouver des solutions pour mobiliser les réserves. L'étude a pour but de répondre à la question comment le faire. Actuellement, personne, ni le Service du développement territorial (SDT), ni les urbanistes, n'a la solution à cette question. Pour cette raison, l'étude est attendue par tout le monde, y compris le SDT.

Enfin, le syndic rappelle que, comme pour MétamorphHouse, ce n'est pas la Municipalité qui participera à des workshops, mais les propriétaires volontaires, qui accepteront d'y travailler dans le cadre de l'étude, pour apporter leur perception pour enfin pouvoir définir un peu mieux ce qui est faisable, ce qui est acceptable, ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote sur le préavis 25-2019. Le résultat est de 25 pour, 1 contre et 5 abstentions.

➤ Le préavis municipal n° 25-2019 est accepté à une très large majorité

Le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **11. Interpellation J.-N. REHM : « Production d'énergie sur le bâtiment de la future UAPE et le collège de la Combe »**

M. S. DEBOSENS déclare que l'interpellation a eu le soutien de 5 conseillers et invite l'interpellant à exposer son interpellation.

M. J.-N. REHM indique qu'à sa connaissance, les travaux sur la nouvelle UAPE (parcelle 87) prévoient la destruction du rural, le toit y compris. Il y aura donc une nouvelle construction avec la toiture, et seule la surface légale minimale serait prévue pour les panneaux solaires. Il demande s'il est possible de mettre des panneaux photovoltaïques à la place de tuiles. Comme les travaux sont financés par la fondation de prévoyance de la Romande Energie, celle-ci aurait probablement un intérêt à produire de l'énergie verte locale.

De même, il demande s'il est exact que des pourparlers auraient repris pour réaliser une installation photovoltaïque sur le collège de la Combe. Enfin, il se demande si des idées du préavis 14-2019 de la commune d'Echallens seraient applicables à notre commune (création d'une S.A. pour équiper un complexe scolaire intercommunal avec des panneaux photovoltaïques avec financement participatif).

Le président informe la Conseil que la Municipalité a reçu le texte de l'interpellation la semaine passée et n'a pas eu le temps de préparer la réponse. La réponse sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil.

### **12. Divers et propositions individuelles**

M. S. DEBOSENS laisse la parole au Conseil.

M. F. BOVET dit que le chœur de Cugy tiendra son concert annuel les 23 et 24 novembre dans la salle de la Maison communale et invite les membres du Conseil à y assister.

M. N. BUSSARD dit avoir participé à la séance d'information du projet Villages solidaires, dont il était positivement surpris tant par le nombre de participants que par le projet lui-même. Il constate tout de même que la commune manque d'un espace de rencontres, un local qui serait dédié à cette fin, et demande si la construction d'un local dédié aux seniors pourrait être envisagée lors de la construction d'une nouvelle UAPE.

M. J.-P. STERCHI partage l'avis de M. BUSSARD sur le manque d'espace de rencontres. La construction de la nouvelle UAPE libérera de tels espaces, notamment au rez-de-chaussée

du site du Motty, qui sera aménagé comme espace de rencontres de jeunes, ou les locaux sur le site de Cavenettaz. Il y a également des locaux dans le centre œcuménique qui pourraient être utilisés à cette fin. Il ajoute que les locaux d'une UAPE, de par leur structure et leur aménagement, ne sont pas propices à accueillir d'autres activités. La Municipalité cherchera donc à utiliser des locaux existants qui seront libérés, une fois l'UAPE construite.

M. A. LECLERCQ souhaite entendre le commentaire de la Municipalité sur une partie des communications intermédiaires, qui n'ont pas été lues ce soir, surtout sur le point 5, les finances, et la reprise par le canton des dépenses de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Il aimerait savoir pourquoi la Municipalité n'a pas décidé de baisser le taux d'imposition de 1.5 points en conséquence.

M. Ph. FLÜCKIGER explique que le 1.5 points ont déjà été consommés par les conséquences de la RIE III. Il ajoute que le taux d'imposition a été arrêté pour les 4 ans et la Municipalité ne va pas présenter un nouvel arrêté d'imposition, mais va essayer d'arriver à un cash-flow positif à l'optique de 4 ans, afin de sortir de la politique d'austérité.

M. J.-N. REHM dit avoir entendu que des installations de chauffage à distance du collège de la Combe n'étaient plus conformes aux normes et qu'elles devraient être assainies. Il demande si cet assainissement a déjà été fait et, sinon, s'il est prévu dans le préavis qui sera présenté le 19 novembre 2019.

M. J.-P. STERCHI indique que le préavis qui sera présenté le 19 novembre 2019 et la non-conformité aux normes de la chaudière sont 2 sujets distincts. La chaudière du collège de la Combe fonctionne, mais elle n'est pas conforme aux normes au niveau de la pollution par microparticules. On a un délai jusqu'à 2023 pour la mettre en conformité. Il s'agit de l'installation d'un filtre qui a des gabarits importants et il faudra trouver une solution technique pour cela. Il ajoute qu'une autre grande dépense devrait être faite dans 10-12 ans pour remplacer la chaudière à bois. En revanche, le préavis qui sera présenté au Conseil intercommunal le 19 novembre 2019 concerne uniquement l'extension du chauffage à distance du collège.

M. N. BUSSARD déclare que des travaux de construction de la villa au croisement des chemins du Coteau et de Bellevue sont inquiétants tant par leur durée et leur dynamique, que par le respect de diverses normes, et demande si des contrôles y ont déjà été effectués quant à la conformité avec le permis de construire, avec les normes en vigueur au sujet des matériaux utilisés, avec les normes de sécurité et le respect des CCT.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI dit que c'est un chantier qui pose un problème. Des contrôles de conformité avec le permis de construire et avec les normes d'utilisation des matériaux ont été effectués 2-3 fois en collaboration avec le chef du service technique. Deux courriers ont été envoyés au propriétaire pour demander de fixer les délais et le planning de l'avancement des travaux. Quant au travail le week-end et le respect des CCT, la Municipalité n'a pas encore agi, mais y réfléchit vivement.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance.

La séance est levée à 21h55.

## CONSEIL COMMUNAL

Le Président :  
S. DEBOSENS

Le secrétaire :  
Z. STANIMIROVIC

Cugy, le 23 novembre 2019



## **1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (THIERRY AMY)**

### **Révision du plan général d'affectation (PGA)**

Le 19 février 2019, notre Municipalité soumettait au Service du développement territorial (SDT) du canton de Vaud le questionnaire relatif à l'examen préliminaire de la révision de notre plan général d'affectation (PGA), accompagné de la vision stratégique municipale pour avis et commentaires de la part de cette autorité. La réponse du SDT était attendue d'ici la fin mai 2019 au plus tard. Ce n'est que le 12 août 2019, après plusieurs rappels, que le SDT nous a fait parvenir son avis préliminaire.

Selon le SDT, « (...) Après analyse, nous constatons qu'il n'y a a priori pas de conflit entre les contraintes identifiées et les objectifs du projet. Les thématiques peuvent être traitées conformément au cadre légal. Le projet peut ainsi poursuivre la procédure LATC. » Le SDT nous a proposé de suivre à titre optionnel « une phase de coordination » avant de transmettre le dossier à l'examen préalable, au vu de la nature et de la complexité du projet. Notre Municipalité a décidé de ne pas suivre cette phase de coordination et de maintenir le calendrier qu'elle s'était fixé, à savoir de déposer à l'examen préliminaire un dossier d'ici la fin de l'année 2019. Notre Municipalité travaille d'arrache-pied avec son mandataire GEA pour établir un tel projet dans le délai précité. Il a toutefois été décidé, pour des raisons d'efficacité, de traiter en priorité la question du redimensionnement de notre territoire, puis de traiter en parallèle, mais dans un second temps, le projet de centralité, qui devra faire l'objet de plus amples concertations. L'objectif de la Municipalité demeure celui de pouvoir obtenir une révision de son PGA d'ici la fin de cette législature et ainsi de pouvoir sortir du plan des zones réservées dans les meilleurs délais.

### **Schéma directeur Nord lausannois (SDNL) : étude P+R et report modal**

Planifiée depuis plus d'une année, cette étude, qui devra être menée en collaboration avec l'ARGdV, n'a pas encore pu démarrer. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la stratégie cantonale des interfaces de transport de voyageurs. Le Grand Conseil a voté à l'unanimité un crédit qui concerne le financement des études de la réalisation de ces interfaces de transport de voyageurs. Cela concerne en partie les P+R.

Notre Commune est principalement concernée par cette étude en lien avec la ligne régionale TL 60 qui traverse son territoire et qui constitue la ligne interurbaine la plus fréquentée de Suisse, avec plus d'un million de voyageurs par année. Dans la mesure où la commune de Lausanne a renoncé à la plupart des P+R dans sa périphérie immédiate, la nécessité de réfléchir à des emplacements permettant le report modal entre les transports privés et les transports publics s'impose. Cette étude sera menée non seulement sur le territoire du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), mais également sur tout le district du Gros-de-Vaud en lien avec la ligne du LEB et la ligne CFF traversant le district du Gros-de-Vaud via Penthalaz, Cossonay-Gare et Vufflens-la-Ville. Ces travaux devront être coordonnés avec ceux menés en parallèle par l'Arcam, région Morges, sur le territoire de son district.



En tant que partie prenante à ce projet, Cugy participera au financement de l'étude. Dans la mesure où notre Commune est à la fois membre du SDNL et de l'ARGdV, un accord spécial a été trouvé, afin d'éviter que Cugy ne doive payer à deux reprises sa quote-part. La Municipalité ne manquera pas de tenir informé le Conseil communal quant au développement des transports publics ainsi que du transit routier dans notre Commune.

## **2. AFFAIRES SCOLAIRES (JEAN-PIERRE STERCHI)**

### **ASICE - Extension du chauffage à distance du collège de la Combe**

Le Codir de l'ASICE présentera un préavis le 19 novembre 2019 au Conseil intercommunal concernant une demande d'extension du chauffage à distance qui relie, depuis 2008, les bâtiments scolaires primaires de la Chavanne et du Motty à la chaufferie du collège intercommunal de la Combe. Il s'agira de prolonger la conduite depuis le collège du Motty pour alimenter le Centre de vie enfantine (CVE). Le chauffage est constitué d'une chaudière principale à plaquettes de bois et d'une chaudière à gaz comme complément ou chauffage de secours. Cette extension est intéressante, car elle permet de mieux exploiter le potentiel de puissance de la chaudière à bois et ainsi d'améliorer la combustion, la stabilisation et le rendement de l'installation.

## **3. AFFAIRES SOCIALES (JEAN-PIERRE STERCHI)**

### **Villages solidaires**

Le pluriel est utilisé dans le titre de cette communication car, lors de sa séance du 2 octobre 2019, le Conseil général de la commune de Bretigny-sur-Morrens a accepté de participer, aux côtés de Cugy, au lancement d'un projet de « villages solidaires », ce qui est réjouissant.

Les séances d'information auront lieu séparément dans chacune des deux communes. En revanche, les séances de constitution du « groupe habitants » et du « groupe ressources » auront lieu en commun dans l'un ou l'autre des villages.

Un accord de collaboration pour le développement d'un projet de « villages solidaires » sera signé par les deux Municipalités et par l'association Pro Senectute Vaud.

Les parties décident d'un mode de collaboration cohérent avec les objectifs de la méthodologie « villages solidaires ». En particulier, elles conviennent que les seniors impliqués dans le projet en deviennent partie prenante à part entière et, qu'à son terme, c'est-à-dire dans trois ans et demi, ils seront seuls responsables du devenir de celui-ci (autonomisation).



#### **4. ROUTES (FRÉDÉRIQUE ROTH)**

##### **Chantier du giratoire RC 501**

En raison de conditions météorologiques défavorables, la pose de la couche de liaison dans le giratoire et ses branches a nécessité une fermeture de route pendant trois jours au lieu des deux initialement annoncés.

Hormis la pose de la couche de finition qui interviendra en 2020 et la mise en place de certains éléments de marquage et de signalisation, le réaménagement de la partie nord de la RC 501 est à présent achevé, y compris un nouvel éclairage LED.

Le chantier se poursuit avec l'installation des conduites d'eau potable de la ville de Lausanne, de Bretigny-sur-Morrens et de Cugy, sur la portion Est de la RC 501.

A noter que, bien que retardant légèrement le chantier car préalablement non prévue, l'intervention de la ville de Lausanne offre l'opportunité, d'une part, de procéder au bouclage du réseau communal d'eau potable du secteur Petits-Esserts et, d'autre part, d'élargir le trottoir Est, cela en parallèle de la mise aux normes de l'arrêt de bus Cugy-Village.

#### **5. TRANSPORT ET MOBILITÉ (FRÉDÉRIQUE ROTH)**

##### **Etat des lieux de la mise en service de la ligne TL n° 54**

Après plusieurs reports, la mise en service du prolongement de la ligne tl 54 de la gare de Cheseaux au terminus de Grand-Mont sera effective le lundi 16 décembre 2019. Afin de célébrer cette nouvelle offre de transport public, une manifestation sera organisée à Morrens le samedi 14 décembre 2019. Les organes exécutifs et législatifs des communes concernées y seront conviés. Vous pouvez d'ores et déjà réserver cette date. Les détails organisationnels vous parviendront prochainement.

#### **6. BÂTIMENTS COMMUNAUX (CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI)**

##### **Centre de vie enfantine**

Le projet de Centre de vie enfantine (CVE), comprenant 44 places en garderie et 96 places en UAPE, prévu sur la parcelle 87, a été mis à l'enquête publique du 7 septembre au 6 octobre 2019.

Le projet a fait l'objet d'une seule opposition de l'AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées), qui a été retirée suite aux modifications amenées par l'architecte. Deux services cantonaux doivent encore se prononcer suite à des compléments demandés et le permis de construire pourra être délivré prochainement.

Pour des raisons de coûts et d'efficacité du projet, la partie rurale sera démolie et le volume reconstruit à l'identique, tandis que la partie habitation sera rénovée.

Le chantier débutera en janvier 2020 avec une mise à disposition des locaux au plus tard pour la rentrée scolaire 2021.



Dans l'attente de cette ouverture, une demande de prolongation pour l'utilisation des locaux actuels de l'UAPE sera adressée aux autorités cantonales.

Concernant l'Association qui gère actuellement la Garderie Arc-en Ciel, elle sera dissoute pour la rentrée 2020 et l'Efaje reprendra la structure pendant une année avec le bail du Motty, ceci avant l'installation dans les nouveaux locaux.

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE (GÉRALD CHAMBon)

### Dépose des enfants zone des collèges Chavanne – Combe

En raison de la problématique de la dépose des enfants dans la zone des collèges Chavanne – Combe, les municipaux en charge des dicastères des écoles, Jean Pierre Sterchi, et de la sécurité publique, Gérald Chambon, se sont réunis sur place afin de mieux appréhender les problèmes et de s'entretenir avec les différents types d'usagers.

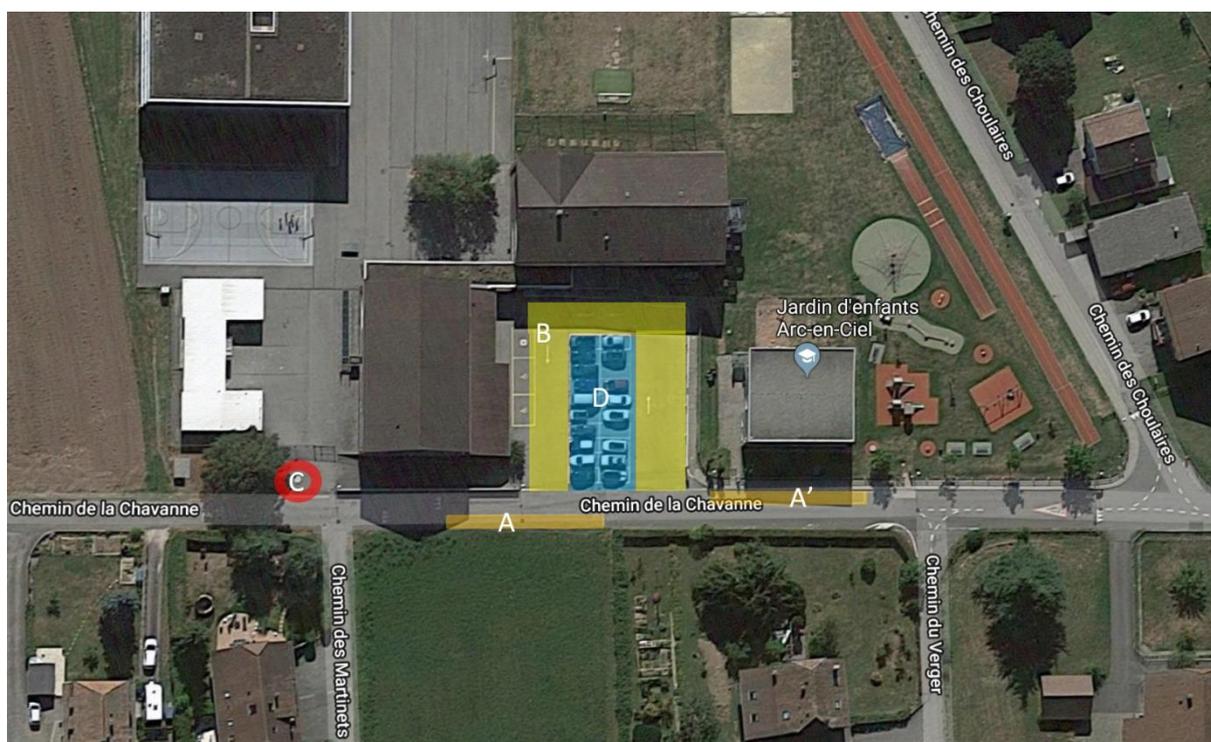


Figure 1 : zones identifiées suivant le type de problèmes rencontrés sur le secteur Chavanne

La Municipalité a défini quatre zones suivant le type de problèmes, comme par exemple :

- Zone de dépose (Zone A et A') :
  - Voitures utilisant ces places comme « parking visiteurs ».
  - Voitures utilisant ces places comme parking afin d'accompagner les enfants et attendre la sonnerie de début de cours en raison de l'âge des enfants.
- Parking réservé au personnel enseignant et aux ayants droit (zones B et D) :
  - Voitures non accréditées qui circulent sur ce parking pour déposer les enfants.
  - Voitures non accréditées qui circulent en sens interdit.
  - Voitures non accréditées qui se garent sur le parking.



- Rond-point permettant aux véhicules de faire demi-tour (Zone C) :
  - Voitures qui se garent sur le rond-point au vu de la proximité de l'UAPE.

Constatant un intérêt divergent des différents types utilisateurs et de l'aspect multifactoriel du problème, la Municipalité a décidé de lancer une opération de communication auprès des parents. Celle-ci a pour objectif de les inciter, ainsi que leurs enfants, à privilégier la marche à pied et le vélo pour se rendre à l'école, voire, en cas de besoin, à utiliser le parking de l'Espace Cavenettaz plutôt que les zones de dépose ou les places dévolues au personnel enseignant pour se garer.

La Municipalité compte également s'appuyer sur la Commission municipale de Police et de sécurité (COPS) afin d'inclure la problématique de dépose sur les sites des collèges dans la réflexion relative à la révision de la politique de stationnement sur l'ensemble du domaine communal.



COMMUNE DE CUGY / VD

## A L'ECOLE SANS VOITURE, C'EST PLUS SÛR!

Soucieuse de garantir la **sécurité et la santé physique** de ses écoliers, la Municipalité prie les parents de bien vouloir encourager leurs enfants à **effectuer le chemin jusqu'à l'école à pied, à vélo ou en transports publics**. Parcourir le chemin de l'école de manière indépendante est sûr, passionnant et bon pour la santé!

Aux abords des collèges, les **voies d'accès**, dont le chemin de la Chavanne, **sont étroites et les places de stationnement réservées strictement au corps enseignant**, il devient alors essentiel d'**encourager la mobilité douce**.

Si toutefois la voiture est nécessaire, la Municipalité prie les parents de bien vouloir **stationner leur véhicule à l'Espace Cavenettaz** (30 premières minutes gratuites) à proximité directe du collège (220 m, 3 min) et de laisser leurs enfants se rendre seuls dans leur collège ou de les accompagner à pied (voir plan au verso).



Commune de Cugy - Greffe municipal - Rue du Village 13 - Case postale 27 - 1053 Cugy VD  
T 021 731 22 44 - F 021 731 27 12 - greffe@cugy-vd.ch - www.cugy-vd.ch

Figure 2 : brochure incitative envoyée aux usagers

## 8. GESTION DES DÉCHETS (ROLAND KARLEN)

### Déchetterie de Praz-Faucon

Comme mentionné dans les communications au Conseil communal du 7 décembre 2017, les communes voisines de Bretigny-sur-Morrens et de Morrens ont manifesté le souhait de pouvoir mettre notre déchetterie à disposition de leurs habitants.

Suite à la signature d'une convention d'utilisation pour une durée initiale de cinq ans, les habitants de la commune de Bretigny-sur-Morrens pourront utiliser la Déchetterie de Praz-Faucon dès le



1<sup>er</sup> janvier 2020. La commune de Cugy reste bien entendu la seule propriétaire de cette infrastructure et en conserve la pleine gestion.

Concernant la commune de Morrens, les membres du Conseil communal ont accepté à l'unanimité lors de la séance du 7 octobre 2019 de rejoindre notre Déchetterie. Une convention devra encore être signée, puis cette décision deviendra effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021, aux mêmes conditions que Bretigny-sur-Morrens.

Pour assumer le surcroît de trafic au sein de cette infrastructure, les horaires d'ouverture seront élargis dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, notamment le vendredi, afin de pouvoir alléger les pics de fréquentation du samedi. Un(e) auxiliaire sera engagé(e) afin d'aider notre gestionnaire pour les contrôles et l'aide aux usagers. Des informations à ce sujet seront communiquées à la population durant le mois de décembre.